

# COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 22 NOVEMBRE 2018

Le 22 novembre 2018, à 18h00, s'est réuni le conseil municipal dans la salle de la mairie, suivant la convocation adressée le 19 novembre 2018.

Etaient Présents : Mmes DURAND – NEVISSAS – BARTH  
MM GARDANT - VINCENT - CERVINO

Excusée : Mme CHAMPION ayant donné procuration à Mme BARTH

Absents : M. GARGIULO – Mme BRIEND

Secrétaire de séance : Mme BARTH Marie-Jeanne

-----  
Madame La Maire demande au conseil municipal s'ils sont d'accord pour rajouter 1 délibération, le conseil municipal accepte.

## **Délibération modificative pour dépassement budgétaire au compte 1641.**

Le percepteur a alerté la commune que le compte 1641 Emprunts en euros est en négatif de 47.35€ et qu'il a lieu de le remettre en positif.

## **Délibération pour admission en non-valeur (Katalys).**

Madame la Maire informe le conseil municipal que le trésorier a envoyé une proposition pour admission en non-valeur d'un montant de 1367€ concernant un impayé de Monsieur Daniel DONZEL de la Société KATALYS SARL pour les loyers de juin à novembre 2012 du local situé au-dessus de l'ancienne mairie.

Le conseil municipal à l'unanimité

- Décide d'accepter cette proposition et de faire un mandat au compte 6541 sur l'exercice 2018 pour ce montant.

## **Délibération pour céder au SDEA la parcelle A793 et en contrepartie installation du point d'apport volontaire sur la parcelle A791 appartenant au SDEA.**

Par acte en date du 15 avril 2010, le Syndicat de Développement d'Équipement et d'Aménagement (SDEA) a cédé à la SARL FMBB au Gré du vent, des parcelles de terrains d'une superficie totale de 22.232 m<sup>2</sup> situées à proximité immédiate de l'aérodrome d'Aubenas Ardèche Méridionale sur la commune de Lanas, en vue de construire des bâtiments, équipés de toitures photovoltaïques, destinés à la location.

Afin de permettre l'accès à ces bâtiments, il était convenu que le SDEA acquière la parcelle cadastrée section A n°793 appartenant à la commune de Lanas et consente une servitude de passage à l'acquéreur.

Aujourd'hui la société FMBB demande la régularisation de cette situation et la constitution de cette servitude.

C'est pourquoi, il est proposé de céder à l'euro symbolique, la parcelle cadastrée A793 d'une superficie de 50 m<sup>2</sup>, les frais de procédure étant pris en charge par le SDEA.

En contrepartie, le SDEA accepte l'installation d'un point d'apport collectif sur la parcelle A791 au bénéfice de la commune de Lanas.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la cession auprès du SDEA de la parcelle A793 moyennant
- **AUTORISE** la Maire à signer l'acte à intervenir ainsi que tous les documents s'y rapportant.

## **Délibération pour contrat d'assistance et de maîtrise d'œuvre avec le Syndicat de Développement d'Équipement et d'Aménagement (SDEA).**

Il est rappelé au conseil municipal la réflexion concernant l'aménagement de sécurité du PR1+540 à 2+440.

L'objectif est de confier au SDEA, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à caractère technique, incluant la maîtrise d'œuvre de l'opération selon les phases définies par la loi sur la Maîtrise d'Ouvrage Publique, soit l'établissement des études (études préliminaires, AVP, PRO), la passation des contrats de travaux (ACT), la direction de l'exécution des contrats de travaux, l'ordonnancement, le pilotage et la coordination du chantier (EXE, VISA, DET) et enfin l'assistance aux opérations de réception des travaux afférents à l'opération (AOR).

Le coût de cette opération à charge de la commune est estimé à 6 179.71€ HT.

Madame la Maire explique que le SDEA a proposé pour cette mission une rémunération forfaitaire, sur la base du budget prévisionnel précité, de 1 549.92€ HT soit 1 859.90€ TTC.

Madame la Maire donne ensuite connaissance du projet de rédaction de la convention à intervenir pour fixer les obligations respectives des deux parties élaborées sur la base des différents éléments retracés ci-dessus puis, invite le Conseil Municipal à l'adopter.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE :

- De recourir à cette proposition de contrat d'assistance et de maîtrise d'œuvre,
- D'autoriser la Maire à signer le contrat correspondant avec le SDEA,
- D'autoriser la Maire à prendre toutes dispositions utiles en ce qui concerne le suivi technique administratif et financier de la présente délibération.

### **Point sur le budget :**

### **Etat du budget après la rencontre avec la trésorerie du 12/11 :**

Suite à la rencontre du 12 novembre 2018 avec le percepteur pour faire un point sur budget de la commune.

Le prêt prévu en 2018 sera reconsidérer en 2019 en fonction des recettes escomptées et des dépenses prévues à la baisse.

La commune devrait changer de trésorerie au 1<sup>er</sup> septembre 2019 sur Vallon pont d'arc.

### **Etat des subventions (leader, petit patrimoine) :**

Subvention Leader : La commune a reçu l'arrêté de versement (subvention d'environ 21000€) attendue pour mars 2019.

Petit patrimoine : 2000€ attendu de la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche.

### **Ressources humaines : Reprise Gilles, protection sociale complémentaire. Convention avec le centre de gestion.**

Reprise Gilles : Gilles HUGER a repris à temps complet le 12 novembre 2018. Il solde actuellement ses congés 2017 et 2018 et travaille à mi-temps jusqu'à mi-février 2019.

Convention avec le CDG : La maire explique au conseil municipal que le centre de gestion propose une convention relative à la participation des collectivités territoriales au financement de la protection sociale complémentaires de leurs agents, le conseil municipal y est favorable.

### **Décision à prendre sur l'offre commerciale Orange.**

Plusieurs questions ont été soulevées par rapport à l'offre d'Orange jugée trop onéreuse. D'autres propositions sont à étudier.

## **Projets citoyens : Skate Park (délai 29/11), café associatif. Etat d'avancement des projets.**

Skate Park : Suite à une demande des enfants de Lanas pour la création d'un skate park, un devis de 14 280€ TTC a été présenté et accepté, des demandes de subvention sont possible (appels à dons, participation de la CDC des Gorges, sponsors, actions ponctuelles...). Il se situerait le long de la limité du terrain de Monsieur Massiera.

Café associatif : Une vingtaine de personne sont intéressées pour la mise en place de ce café associatif qui dans un premier temps fonctionnerait à l'ancienne école le vendredi soir et le dimanche.

## **Informations CCGA : Infos / distribution badges pour les ordures ménagères**

La distribution des badges en mairie de Lanas commencera jeudi 29 novembre 2018 de 9h à 13h. La réunion publique pour des informations plus précise sur cette nouvelle organisation du ramassage des ordures ménagères est fixée au **vendredi 7 décembre 2018 à 18h30**. Un flyer explicite distribué dans les boîtes aux lettres et disponible en mairie est à lire attentivement.

## **DIVERS :**

- Les Archives concernant Henri Charrière dit « Papillon » sont disponibles aux Archives de Privas et reste à notre dispositions pour d'éventuelles conférences ou expositions.

## **RAPPELS :**

- Marché de Noël : dimanche 2 décembre 2018
- Téléthon : samedi 8 décembre 2018
- Noël des enfants : samedi 15 décembre 2018
- Vœux du maire : samedi 5 janvier 2019 à 18h
- Repas du CCAS : dimanche 10 février 2019

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00

DURAND Marie-Christine

NEVISSAS Marlène

GARDANT Jean-Jacques

BARTH Marie-Jeanne

VINCENT Pascal

CERVINO Vincent

CHAMPION Louise

BRIEND Gaëlle

GARGIULO Sébastien